



Abonnements téléphoniques et internet en cas de décès d'un proche

Par **moiyaya2**, le **16/12/2009** à **19:47**

Bonjour,
mon père est décédé il y a un mois et demi et je viens de recevoir son courrier avec des demandes de paiement des abonnements téléphoniques et internet.
Je voulais savoir si j'ai obligation de payer les factures postérieures à son décès étant son ayant droit ou si en envoyant une lettre de résiliation et un certificat de décès ces factures seraient annulées?
Merci d'avance.